

Rentrée Universitaire 2023-2024

Unité de Formation et de Recherche

UFR des SCIENCES de SANTÉ

LIVRET DE RENTRÉE



PARCOURS ACCÈS SPÉCIFIQUE SANTÉ

**MÉDECINE, PHARMACIE, ODONTOLOGIE,
MAÏEUTIQUE, KINÉSITHÉRAPIE**

Sommaire

	PAGES
CURSUS DES ÉTUDES MÉDICALES, PHARMACEUTIQUES & autres FILIÈRES de SANTÉ	3-6
CALENDRIER UNIVERSITAIRE	7-8
RÉFÉRENTIEL PASS	8-13
ORGANISATION DE L'ANNÉE DU PASS	14-16
NOTATION	16-17
DESCRIPTIF des Unités d'Enseignement	18-25
MINEURES FILIARISÉES	26-29
TUTORAT & Associations	30-31
RÈGLEMENT DES ÉPREUVES	32-33
SERVICES NUMÉRIQUES	34
HYGIÈNE, SÉCURITÉ ET BIEN-ÊTRE	35-36
BIBLIOTHÈQUE UNIVERSITAIRE	37-39

ACCUEIL SCOLARITÉ PASS

BUREAU R06

De 9h30 à 12h30 et de 13h30 à 17h

03 80 39 33 08 ou 03 80 39 33 14

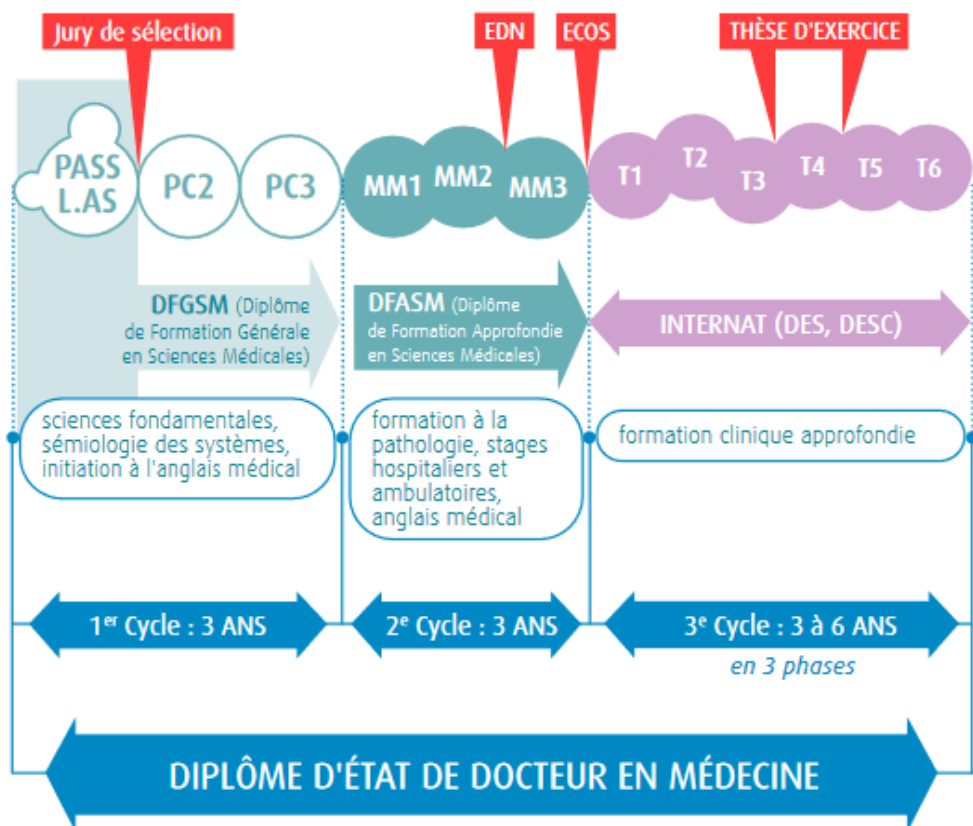
CONTACT SCOLARITÉ PASS

PASS : ufrsante-pass@u-bourgogne.fr

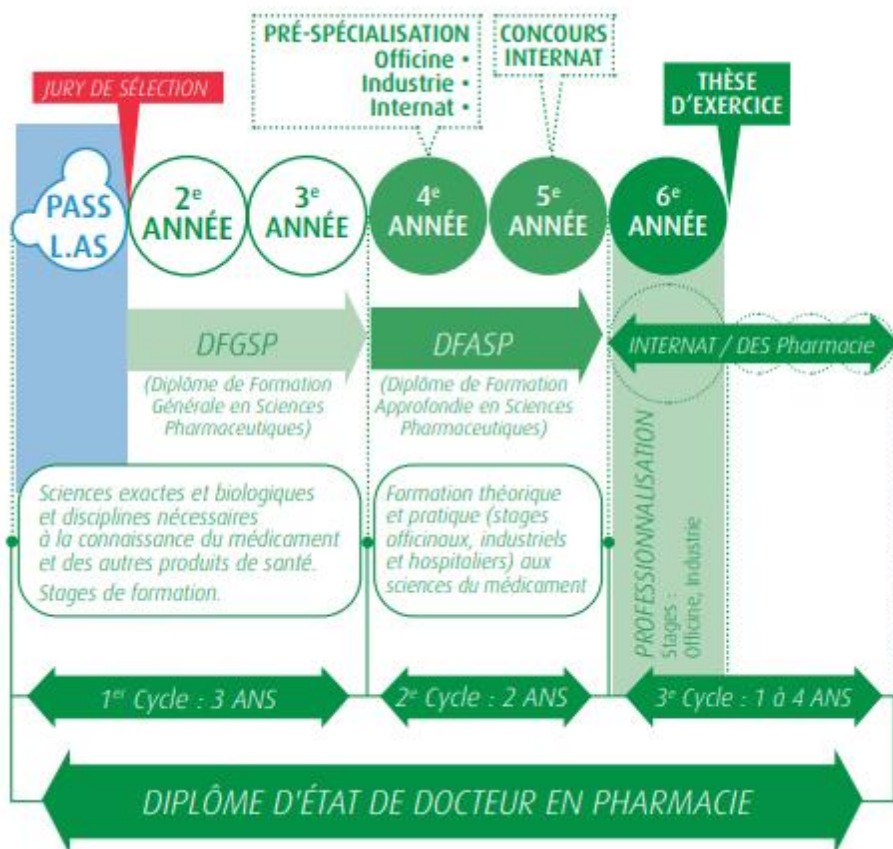
L'ACCUEIL SCOLARITÉ EST FERMÉ AU PUBLIC

TOUS LES MERCREDIS MATINS

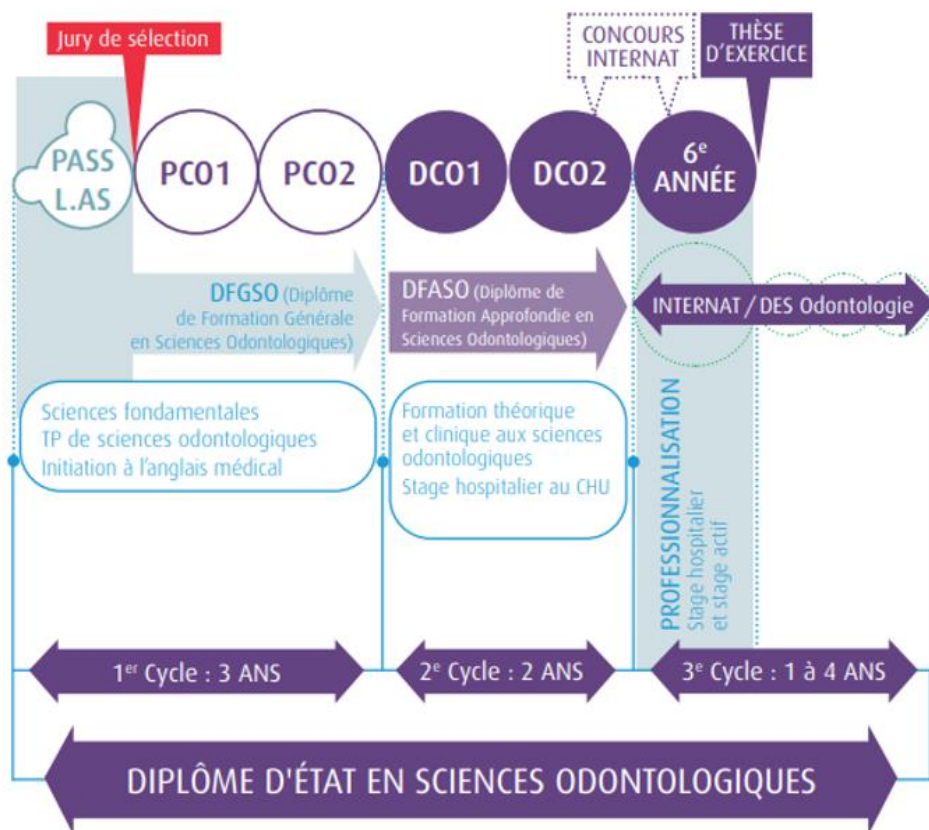
CURSUS de la filière Médecine



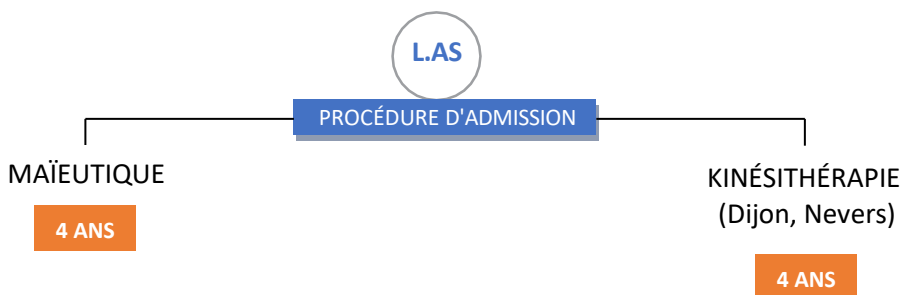
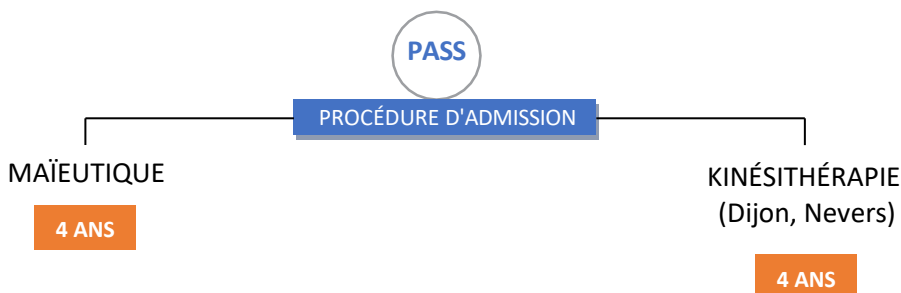
CURSUS de la filière Pharmacie



CURSUS de la filière Odontologie



CURSUS des autres filières de Santé



Études odontologiques

Les 5 années post PASS s'effectuent dans une UFR d'Odontologie habilitée à recevoir des étudiants de Dijon (à Dijon ou Nancy)

Études de maïeutique

Les 4 années post PASS s'effectuent à l'UFR des Sciences de Santé - Département maïeutique
2 Bd Maréchal de Lattre de Tassigny - BP 77908
21 079 DIJON Cedex **03 80 39 66 06**

IFMK de DIJON

Les 4 années post PASS s'effectuent à : IFMK Institut de Formation en Masso-Kinésithérapie
6B chemin de Cromois - 21 000 DIJON - **03 80 65 84 00**

IFMK de NEVERS

10 Place du Général Pittié - 58000 NEVERS - **09 81 79 27 57**

Calendrier universitaire

[Sous réserve]

Tutorat / PRÉ-RENTRÉE 1^{er} SEMESTRE

21 au 26 août 2023

DÉBUT DES COURS / RÉUNION

1^{er} SEMESTRE

Vendredi 1^{er} septembre 9 h

FIN DES COURS 1^{er} SEMESTRE

Vendredi 1 décembre 2023

1^{ère} PARTIE DES EXAMENS

Du jeudi 14 au mercredi 20 décembre 2023

RÉSULTATS 1^{er} SEMESTRE

Mercredi 24 janvier 2024

INSCRIPTIONS PÉDAGOGIQUES

(Choix des UE de spécialités)

Du mercredi 24 (*suite publication*)

au dimanche 28 janvier 2024

REPRISE DES COURS

Lundi 8 janvier 2024

FIN DES COURS 2^e SEMESTRE

Vendredi 19 avril 2024

2^e PARTIE DES EXAMENS

Du lundi 29 avril au mardi 7 mai 2024

RÉSULTATS DE LA 1^{ère} SESSION

Vendredi 31 mai 2024

RÉSULTATS PROVISOIRES

Du 1^{er} groupe d'épreuves PASS

Mardi 6 juin 2024

CHOIX DES FILIÈRES

suite au 1^{er} groupe d'épreuves

Du vendredi 7 juin (*suite publication résultats*)

au dimanche 9 juin 2024

RÉSULTATS DÉFINITIFS

Du 1^{er} groupe d'épreuves

Mardi 11 juin 2024

EXAMENS DE 2^e SESSION

(*rattrapage semestre 1 et 2*)

Du mercredi 12 au vendredi 21 juin 2024

ORAUX 2^e groupe d'épreuves

Du lundi 24 au vendredi 28 juin 2024

RÉSULTATS PROVISOIRES

Du 2^e groupe d'épreuves PASS/L.AS

Jeudi 4 juillet 2024

CHOIX DES FILIÈRES

Suite au 2^e groupe d'épreuves

Du vendredi 5 au dimanche 7 juillet 2024

RÉSULTATS DÉFINITIFS

Du 2^e groupe d'épreuves

Mercredi 10 juillet 2024

RÉSULTATS 2^e SESSION

Mercredi 10 juillet 2024

Les étudiants doivent rester disponibles et joignables **jusqu'au 19 juillet 2024**

CONTACTS : Accueil Scolarité / 03 80 39 33 14 ou 03 80 39 33 08

Responsable bureau PASS / 03 80 39 32 96

ufrsante-pass@u-bourgogne.fr

DIRECTION DES ÉTUDES :

Agnès JACQUIN-PIQUES (Agnes.Jacquin@u-bourgogne.fr) et Françoise GOIRAND (françoise.goirand@u-bourgogne.fr)

Responsable universitaire du tutorat : Stéphanie LEMAIRE stephanie.lemaire@u-bourgogne.fr

Toute information communiquée dans ce livret est susceptible d'être modifiée par le comité de pilotage. Pensez à consulter régulièrement le site web de l'UFR : sante.u-bourgogne.fr (rubrique PASS).

RENTREE 2023 | 2024 - référentiel du PASS

La première année des études de santé est commune aux 5 filières : Médecine, Odontologie, Pharmacie, Maïeutique et Métier de la rééducation (Masso-kinésithérapie).

Pré-Inscriptions

Tous les élèves de terminale de l'année en cours doivent effectuer une préinscription sur le site Parcoursup.

Inscriptions

Pour être admis à s'inscrire en Parcours d'Accès Spécifique Santé (PASS), les candidats doivent justifier :

- soit du baccalauréat
- soit du diplôme d'accès aux études universitaires (D.A.E.U. B)
- soit d'un diplôme français ou étranger admis en dispense ou équivalence du baccalauréat en application de la réglementation nationale
- soit d'une qualification ou d'une expérience jugée suffisante, conformément aux dispositions de l'article L. 613-5 du code de l'éducation
- niveau de français C1, pour les étudiants internationaux (DELTA, DALF...)

[DATE LIMITE DES INSCRIPTIONS pour 2023-2024 : **15 septembre 2023**]

sauf changement d'orientation (*primants inscrits dans une autre filière à l'université de Bourgogne et qui souhaitent en changer*) : **Date limite 1^{er} octobre 2023.**

Annulation d'inscription (réorientation interne ou externe à l'université de Bourgogne, arrêt d'études, ...)

La date limite d'annulation de l'inscription en PASS est fixée au plus tard au **1^{er} octobre 2023.**

Passée cette échéance, l'année universitaire sera comptabilisée comme une inscription en PASS et les droits d'inscription ne pourront plus être remboursés.

Les demandes d'annulation d'inscription en PASS doivent être formulées par écrit auprès du bureau de la Scolarité.

Organisation des enseignements

- **PASS** : La formation dispensée au cours des deux semestres comporte 11 Unités d'Enseignements (UE) communes aux 5 filières de Médecine, Odontologie, Pharmacie, Maïeutique et Métiers de la rééducation (masso-kinésithérapie). S'y ajoutent durant le 2^e semestre, deux UE spécifiques à choisir parmi les 5 filières, dans lesquelles certains enseignements sont mutualisés entre plusieurs filières.
- **Mineures filiarisées** : SVTE, STAPS, LEA, Sciences & Techniques, Droit, Philosophie et Psychologie

Résultats 1^{er} semestre

Les résultats du 1^{er} semestre seront disponibles le **mercredi 24 janvier 2024.**

Les résultats individuels détaillés (notes, moyenne) seront consultables sur le site : <https://ent.u-bourgogne.fr> (onglet «Scolarité», rubrique «Résultats aux examens»).

Inscriptions pédagogiques

A l'issue du 1^{er} semestre et après publication des résultats de la 1^{ère} série d'épreuves, les étudiants choisissent les 2 UE correspondant aux filières de leur choix. L'inscription pédagogique aux UE spécifiques est obligatoire pour suivre les cours du 2^e semestre et conditionne l'inscription aux processus correspondants.

Les inscriptions se dérouleront du **mercredi 24** (suite publication résultats) **au dimanche 28 janvier 2024** sur internet : <https://ent.u-bourgogne.fr> (onglet «Scolarité», rubrique «Résultats aux examens»).

Les étudiants devront vérifier leur(s) inscription(s) et avvertir le service de la Scolarité en cas d'erreur matérielle.
PASS | rentrée 2023

Validation de l'année

À l'issue des épreuves de second semestre, le jury se réunit et délibère sur la validation des résultats de l'année. À la suite de cette délibération, les étudiants sauront s'ils ont validé leur année de PASS.

1. S'ils ont validé leur PASS : ils peuvent intégrer le processus de sélection pour l'accès en 2^e année d'une filière Santé.
2. S'ils n'ont pas validé leur PASS (note inférieure à 10/20) : ils sont autorisés à se présenter aux épreuves de 2^e session (rattrapages). Ces étudiants n'auront pas la possibilité d'intégrer les études de Santé.

En cas de retard à une épreuve, les étudiants doivent impérativement se présenter sur le lieu de l'épreuve et se signaler au personnel de la scolarité.

Les résultats individuels détaillés (notes, classement, moyenne) seront consultables sur le site : <https://ent.u-bourgogne.fr> (onglet «Scolarité», rubrique «Résultats aux examens»). Aucun relevé de notes provisoire ne sera édité.

3 mentions seront données :

- ADM (Admis) = l'étudiant a validé son année avec une moyenne supérieure à 10/20 ;
- AJ (Ajourné) = l'étudiant n'a pas validé son année avec une moyenne inférieure à 10/20 ;
- DEF (Défaillant) = l'étudiant ne s'est pas présenté à toutes les épreuves et n'a donc pas validé son année.

Les étudiants ayant obtenu la mention AJ ou DEF sont autorisés à se présenter aux épreuves de deuxième session (rattrapages).

Processus pour l'accès en 2^e année des études de Santé

1^{er} groupe d'épreuve

Sur la base des résultats de l'année PASS et L.AS, un jury de sélection définit, sur la base de critères qu'il aura fixés, deux seuils par filière.

Les étudiants dont la note se situe **au-dessus du 1^{er} seuil** et qui satisfont aux critères de sélection bénéficient d'une admission directe.

Les étudiants classés en rang utile auront un résultat «Admis avant choix». Les N étudiants suivants auront un résultat «Liste complémentaire», N variant selon le numerus apertus de chaque filière.

- Les étudiants dont la note se situe entre le 1^{er} et le 2^e seuil seront convoqués à des épreuves orales de compétence.
- Les étudiants dont la note se situe **en dessous du 2^e seuil** auront un résultat «ajourné» et seront exclus du choix préférentiel des filières. Toutefois ils auront la possibilité d'accéder à la 2^e année de licence de leur mineure filiarisée et de retenter leur chance. Ils pourront aussi accéder à la 2^e année d'une licence « autre » à l'Université. (sur étude de dossier par l'UFR concerné)

À l'issue de cette délibération, la première période de choix au processus de sélection s'ouvrira sur l'ENT.

Les étudiants pourront candidater sur les filières choisies. Leurs vœux devront impérativement être hiérarchisés, (<https://ent.u-bourgogne.fr>, onglet « Scolarité », rubrique « Choix de filières »). A la fin de cette première période de choix, une application traitera automatiquement et simultanément le choix des étudiants dans toutes les filières, dans le respect du nombre de places disponibles. Les étudiants pourront ensuite consulter les résultats définitifs du premier groupe d'épreuve sur leur ENT, le **mardi 11 juin 2024**.

Un étudiant admis directement à deux filières doit en choisir une parmi les deux et donc renoncer à l'autre filière

Un étudiant admis directement à une filière et admis à passer l'oral à la seconde filière peut choisir la filière dans laquelle l'admission est directe **OU** choisir de passer les oraux pour tenter d'obtenir la deuxième filière. **ATTENTION , il perd alors la possibilité d'admission directe pour la première filière et doit passer l'oral pour la première ET la deuxième filière.**



2^e groupe d'épreuve

À la suite de la publication des résultats du premier groupe d'épreuve, les étudiants « AU2G » (ceux dont la note se situe entre le 1^{er} et le 2^e seuil) sont **autorisés à composer au second groupe d'épreuve (les oraux PASS-LAS)**. Les oraux se dérouleront **du lundi 24 au vendredi 28 juin 2024**.

Après cette période, le jury de sélection délibérera sur les résultats des oraux.

Les étudiants classés en rang utile auront un résultat «Admis avant choix». Les N étudiants suivants auront un résultat «Liste complémentaire», N variant selon le numerus apertus de chaque filière. Les derniers auront un résultat «ajourné» et ne participeront pas au choix préférentiel des filières.

Suite à la publication des résultats provisoires du second groupe d'épreuve, la seconde période de choix du processus de sélection s'ouvrira sur l'ENT. Les étudiants concernés devront impérativement hiérarchiser leurs vœux, **du vendredi 5 au dimanche 7 juillet 2024**. (<https://ent.u-bourgogne.fr>, onglet « Scolarité », rubrique « Choix de filières »).

À la fin de cette seconde période de choix, une application traitera automatiquement et simultanément le choix des étudiants dans toutes les filières, dans le respect du nombre de places disponibles.

Les étudiants pourront consulter les résultats définitifs du second groupe d'épreuve sur leur ENT, **le mercredi 10 juillet 2024**.

Informations & Stages

RÉUNIONS D'INFORMATION

Plusieurs réunions importantes auront lieu fin juin-début juillet : informations sur les études, les modules optionnels et UE obligatoires (médecine/pharmacie), stages en soins infirmiers obligatoires (médecine/odontologie).

La présence à ces réunions est OBLIGATOIRE pour tous les étudiants concernés.

Les étudiants admis doivent rester disponibles jusqu'au 19 juillet 2024.

Des précisions sur ces réunions vous seront communiquées au cours du second semestre.

Médecine - Odontologie

STAGE D'INITIATION AUX SOINS INFIRMIERS (*Arrêté du 18 mars 1992 modifié*)

Avant le début de la 2^e année, les étudiants doivent obligatoirement effectuer un stage d'initiation aux soins infirmiers d'une durée de 3 semaines dans un établissement hospitalier de la région. L'affectation en stage est fonction des résultats.

Les étudiants reçus au 1^{er} groupe effectuent leur stage en juillet, ceux reçus au 2nd groupe en août.

Les étudiants doivent être disponibles sur ces périodes.

Pharmacie

STAGE DE DÉCOUVERTE DE PHARMACIE (*Arrêté du 14 août 2003*)

Avant le début de la 2^e année, les étudiants peuvent effectuer un stage de découverte du monde du travail dans le domaine de la santé d'une durée de 1 semaine à 1 mois. Pour de plus amples renseignements, veuillez-vous renseigner à la Scolarité Pharmacie

OBLIGATIONS VACCINALES A L'ENTREE DES ETUDES MEDICALES

Pour effectuer le stage de fin de PASS et entrer en 2^e année des études de santé, tout étudiant doit impérativement :

Instruction n° DGS/RII/RI2/2014/21 du 21 janvier 2014 relative aux modalités d'application de l'arrêté du 2 août 2013 fixant les conditions d'immunisation des personnes mentionnées à l'article L3111-4 du Code de la Santé Publique.

- Faire réaliser un test à la tuberculine de moins de 6 mois (*Tubertest*)
- Se faire vacciner ou être à jour du vaccin contre la Covid 19 (*selon les textes en vigueur*)
- Se faire vacciner ou être à jour du vaccin contre la diphtérie, le tétanos et la poliomyélite (*coqueluche recommandé*)
- Vaccin ROR (*rougeole-oreillons-rubéole*) vivement recommandé
- Se faire vacciner ou être à jour du vaccin Hépatite B
- Fournir une preuve de votre immunité vaccinale récente (*Sérologie avec dosage des Ac anti HBs, anti HBc, antigène HBs*).

Pour les étudiants en maïeutique, il vous sera demandé en complément en début de MA1 : une radio pulmonaire, des sérologies (*rubéole, toxoplasmose, varicelle*).

Plus d'infos sur <https://ub-link.u-bourgogne.fr/me-soigner>

Pour les demandes d'aménagements, veuillez-vous adresser au CPSU/SSU

Pour tous renseignements :

CPSU/SSU (Centre de Prévention et de Santé Universitaire)

6A rue du Recteur Bouchard

21 000 Dijon

03 80 39 5153

medecine-preventive@u-bourgogne.fr

Tout étudiant présentant un handicap doit prendre contact avec le Dr Lucie AMOUREUX

lucie.amoureux@chu-dijon.fr

SUIVI MEDICAL ETUDIANT EN SANTE

Pour passer en 2^{ème} année d'études de santé (filière médicale ou paramédicale), il faut être à jour des vaccinations obligatoires.

Instruction n° DGS/R11/R12/2014/21 du 21 janvier 2014 relative aux modalités d'application de l'arrêté du 2 août 2013 fixant les conditions d'immunisation des personnes mentionnées à l'article L3111-4 du Code de la Santé Publique.

Aussi, nous vous recommandons de passer au SSU, au cours du dernier trimestre de l'année PASS_L.AS.

Apporter :

- Carnet de santé
- Certificat médical de vaccinations complété par votre médecin (verso de ce document)
- Résultat d'une sérologie anticorps anti-HBS pour vérifier votre immunité contre l'hépatite B.

Une visite médicale obligatoire en 2^{ème} année aura lieu au SSU

6A, rue du Recteur Marcel BOUCHARD
21000 DIJON
Tél : 03.80.39.51.53

*Avec votre carnet de santé + document joint rempli par votre médecin généraliste
+ sérologie Hépatite B*

CERTIFICAT MEDICAL DE VACCINATIONS

Vaccinations obligatoires des étudiants se préparant à l'exercice des professions de santé.

NOM de FAMILLE :

NOM d'USAGE :

PRENOM :

DATE DE NAISSANCE :

	Date	Nom du vaccin
SARS-CoV-2 (Coronavirus selon les textes en vigueur)		
Test tuberculinique à l'entrée dans des études		Mesure : mm
DIPHTERIE TETANOS POLIOMYELITIS COQUELUCHE		
ROUGEOLE OREILLONS RUBEOLE		
HEPATITE B		
Titration Ac Anti HBs Titration Ac Anti HBc Antigène HBs (Sérologie complète Hépatite B)		Taux : Si taux < 10, faire pratiquer une nouvelle vaccination

Date :

Signature et tampon du médecin :

ORGANISATION de l'année du PASS

Arrêté du 4 novembre 2019 (JO du 5 novembre 2019)

DESCRIPTIF DES ENSEIGNEMENTS

UE : Unité d'Enseignement

M : Médecine

Ma : Maïeutique

CM : Cours Magistraux

PH : Pharmacie

MR : Métiers de la rééducation

ED : Études dirigées

OD : Odontologie

ECTS : European Credit Transfer System

QCM : Question à Choix Multiples

Type éval : Type d'Évaluation

QRC : Question Rédactionnelle Courte

Coeff : Coefficient

SEMESTRE 1 (13 semaines de cours + 1 semaine de révisions, à compter du 1^{er} septembre 2023)

UE	CM	ED	TD	TOTAL	ECTS	TYPE ÉVAL Session 1	TYPE ÉVAL Session 2	Coeff.
Morpho-Physio I	50 h	-	-	50 h	5	CT (QCM et/ou QRC)	CT (QCM et/ou QRC)	5
Chimie- Biochimie	58,5 h	9 h	-	67,5 h	6,5	CT (QCM et/ou QRC)	CT (QCM et/ou QRC)	7
Biophysique	27 h	9 h	-	36 h	3,5	CT (QCM et/ou QRC)	CT (QCM et/ou QRC)	4
Biologie cellulaire	54 h	6 h	-	60 h	6	CT (QCM et/ou QRC)	CT (QCM et/ou QRC)	6
Projet d'études (Forum des métiers et préparation aux oraux)	8 h Forum des métiers	12h Prépa oraux	-	20 h	2	CT (QCM sur le forum des métiers)	CT (QCM sur le forum des métiers)	1
Anglais	-	-	10 h	10 h	1	CT (QCM)	CT (QCM)	1
Mineure filiarisée I	*	*	*	*	5	*	*	3

SEMESTRE 2 (13 semaines de cours +2 semaines de révisions, à compter du 8 janvier 2024)

UE	CM	ED	TD	TOTAL	ECTS	TYPE ÉVAL <i>Session 1</i>	TYPE ÉVAL <i>Session 2</i>	CCEFF.
Morpho-Physio II	30 h	-	-	30 h	3	CT (QCM et/ou QRC)	CT (QCM et/ou QRC)	3
Santé publique	36 h	9 h	-	45 h	4,5	CT (QCM et/ou QRC)	CT (QCM et/ou QRC)	5
Médicament	16 h	-	-	16 h	1,5	CT (QCM et/ou QRC)	CT (QCM et/ou QRC)	2
Intro pathologie thérapeutique	29 h	1 h	-	30 h	3	CT (QCM et/ou QRC)	CT (QCM et/ou QRC)	3
Initiation recherche	16,5 h	8 h	-	24,5 h	2,5	CT (QCM et/ou QRC)	CT (QCM et/ou QRC)	3
Communication / Déontologie	25 h	-	-	25 h	2,5	CT (QCM et/ou QRC)	CT (QCM et/ou QRC)	3
Anglais II	-	-	10 h	10 h	1	CT (rédactionnel)	CT (rédactionnel)	1
Mineure filiarisée II	*	*	*	*	5	*	*	3

* Composition différente suivant chaque mineure filiarisée

UE Spécifiques	CM	ED	TD	TOTAL	ECTS	TYPE ÉVAL Session 1	TYPE ÉVAL Session 2	CCEFF.
Médecine**	40 h	-	-	40 h	4	CT (QCM et/ou QRC)	CT (QCM et/ou QRC)	4
Pharmacie	36 h	4,5 h	-	40,5 h	4	CT (QCM et/ou QRC)	CT (QCM et/ou QRC)	4
Odontologie**	40 h	-	-	40 h	4	CT (QCM et/ou QRC)	CT (QCM et/ou QRC)	4
Maïeutique	40,5 h	-	-	40,5 h	4	CT (QCM et/ou QRC)	CT (QCM et/ou QRC)	4
Métiers de la rééducation	40 h	-	-	40 h	4	CT (QCM et/ou QRC)	CT (QCM et/ou QRC)	4

** Dont 12 h mutualisées M et OD concernant l'anatomie de la tête et du cou

NOTATION

Le contrôle des connaissances s'effectue sous forme de QCM (sauf pour l'épreuve rédactionnelle d'anglais au 2^e semestre).

1/ Le système de notations

Le jury décide, au moment de la délibération, laquelle sera mise en œuvre. Dans le cas d'une notation clémente, le principe de discordance sera appliqué (voir schéma ci-dessous).

	QUESTION				
	A	B	C	D	E
Réponses attendues		X		X	
Si un étudiant coche		X		X	
	4	4	4	4	4
<i>alors toutes les réponses concordent et il obtient 1point</i>					
Si un étudiant coche	X	X		X	
	⊖	4	4	4	4
<i>il y a discordance sur la réponse A, il n'obtient que 0,5 pts</i>					
Si un étudiant coche				X	
	4	⊖	4	4	4
<i>il y a discordance sur la réponse B, il n'obtient que 0,5 pts</i>					
Si un étudiant coche	X	X	X	X	
	⊖	4	⊖	4	4
<i>il y a discordance sur la réponse A et C, il obtient + 0,2 pts</i>					

Attention : Si aucune case n'est cochée, le nombre de points attribué à la question sera toujours égal à zéro.

2/ Ligne de repentance

Les étudiants ont à disposition pour chaque QCM deux lignes.

CORRECTEUR INTERDIT !

- Si seule la première ligne est remplie, elle est seule prise en compte, lors du comptage des points.

	A	B	C	D	E	
1		X		X		←

- Si vous avez commis une erreur sur la première ligne, vous pouvez utiliser la seconde ligne appelée "ligne de repentance" qui seule sera prise en compte.

	A	B	C	D	E	
1		X		X		
		X			X	←

Chimie-Biochimie

PROGRAMME :

Chimie :

1. Les éléments du vivant (règnes végétal et animal) : Principaux éléments en biologie
2. Les liaisons du vivant :
 - Liaisons non covalentes et liaisons covalentes
 - Principaux effets électroniques
 - Stéréochimie
3. Les principaux groupes fonctionnels des biomolécules et des principes actifs
4. Les principales réactions entre fonctions chimiques en biologie

Biochimie, biomolécules et métabolisme

1. Structure, organisation et dynamique de l'ADN et l'ARN
2. Structure et fonction des protéines
 - Propriété des acides aminés et bases de leur catabolisme
 - Structure des protéines
 - Enzymologie
3. Les autres molécules du vivant et les bases de leur métabolisme
 - Les oses
 - Les molécules lipidiques
 - Notions de bioénergétique

RESPONSABLES : C. Gros, D. Masson

Biologie cellulaire

PROGRAMME :

1. Structure et fonction de la cellule
2. Information génétique et structure du noyau
3. Cycle de la vie cellulaire
4. Biologie de la reproduction
5. Embryologie précoce
6. Anomalies de la cellule, de la fécondation et du développement

RESPONSABLE : O. Burgy

Biophysique

PROGRAMME :

1. Etats de la matière et leur caractérisation : liquides, gaz et solutions
2. Propriétés colligatives des solutions
3. Conductivité des solutions
4. Flux transmembranaires
5. Ultrasons: bases physiques et applications médicales
6. Résonance Magnétique Nucléaire : bases physiques et applications médicales de l'IRM
7. Imagerie des rayons X (radiologie conventionnelle et scanner X)
8. Effets biologiques des rayonnements ionisants - introduction à la Médecine Nucléaire

RESPONSABLE : P. Walker

Morpho-Physio

PROGRAMME :

1. Anatomie
 - Anatomie générale du corps humain
 - Anatomie des membres
2. Physiologie : Physiologie générale des appareils et systèmes
3. Histologie
 - Architecture tissulaire générale
 - Méthodes d'étude des tissus humains

RESPONSABLE : N. Cheynel

Anglais

PROGRAMME :

1. Compréhension écrite et orale
2. Expression écrite : Rédaction d'un court texte sur des problématiques de sciences de santé
3. Expression orale : Prise de parole individuelle et/ou en interaction
4. Acquisition d'un lexique de base lié aux domaines de la santé
5. Travail des registres de langue à partir de différents documents (articles de presse, de vulgarisation scientifique)
6. Compétences grammaticales et communicationnelles transversales
7. Contextes/supports : Documents authentiques avec programme lexical et thématique de 5 domaines MMOPK

RESPONSABLE : L. Maillard

Projet d'études

PROGRAMME :

1. Forum des métiers de santé
2. Préparation aux oraux

RESPONSABLE : S. Lemaire

Principaux enseignants : S. Lemaire, TED

Santé publique

PROGRAMME :

1. Notion de représentation de la santé, de la maladie
2. Concept de santé, la maladie et modèles théoriques sous-jacents
3. Frontière entre normal et pathologique
4. Déterminants de la santé, facteurs explicatifs des inégalités sociales de santé
5. Faits marquants et grandes tendances socio-géo-démographiques
6. Indicateurs de santé et sources de données
7. Grands enjeux de santé et leviers d'amélioration
8. Concept de prévention, éducation à la santé, promotion de la santé
9. Valeurs et principes éthiques en prévention-promotion de la santé
10. Global health : Lien entre santé, bien-être et développement durable
11. Principes de la classification des espèces
12. Compréhension de l'évolution des principales classifications au fil du temps
13. Causes du déclin de la biodiversité et effets sanitaires du changement climatique
14. Les différents degrés possibles d'interaction entre organismes
15. Biodiversité de certains micro-organismes et exemples de leurs interactions spécifiques avec l'Homme
16. Système de santé et système de soin
17. Système de protection sociale
18. Offre de soins
19. Demande : Notion de démocratie sanitaire, représentation des usagers, enjeux
20. Pilotage : Politique de santé, régulation des dépenses de santé
21. Performance du système de santé français

RESPONSABLES : C. Binquet, C. Lejeune

Médicaments

PROGRAMME :

1. Définition et cycle de vie du médicament
2. Développement du médicament
3. Structures de régulation du médicament
4. Aspects sociétaux, économiques du médicament
5. Suivi du médicament post-AMM : iatrogénie/pharmacovigilance et pharmaco-épidémiologie
6. Mécanisme d'action de médicaments et éléments de pharmacocinétique
7. Les formes d'administration des médicaments : Rôle de la galénique

RESPONSABLES : F. Goirand, M. Guerriaud

Introduction à la pathologie / thérapeutique

PROGRAMME :

1. Introduction générale
 - La médecine : un mix de science, art, humanité
 - Le raisonnement médical
 - Les bases de la prise en charge médicale : du diagnostic au traitement
 - Terminologie médicale à partir des étymologies
2. Bases de physiopathologie
 - Le cycle de la vie
 - Physiopathologie de l'inflammation
 - Physiopathologie de l'ischémie et de l'hémorragie
 - Grandes familles de pathologies : infectieuses, tumorales, vasculaires...
3. Bases de thérapeutique : Diététique, molécules non médicamenteuses, molécules médicamenteuses, chirurgie, thérapie manuelle, thérapie physique
4. L'évolution des sciences de la santé, les enjeux de demain
 - Pluridisciplinarité, interprofessionnalité, révolution numérique : De nouveaux rapports
 - Evidence-based medicine, le sens critique
 - Santé et environnement
 - Spécialités médicales
 - Pédiatrie, obstétrique et gynécologie
 - Soins palliatifs

RESPONSABLE : S. Ladoire

Introduction à la recherche / biostatistiques

PROGRAMME :

1. Définition d'une recherche scientifique
2. Finalité de la recherche en santé
3. Connaissance des étapes d'une démarche scientifique
4. Connaissance des modalités pratiques de la recherche
5. Distinction des différents types de recherche en santé
6. Reconnaissance du type d'étude utilisée
7. Compréhension des grands principes de la médecine fondés sur les preuves
8. Connaissances des grands principes de l'éthique de la recherche
9. Connaissance des principes de la recherche documentaire
10. Connaissance des principaux outils de mesures et de comparaison utilisés dans les études quantitatives

RESPONSABLES : C. Quantin, C. Binquet, A-S. Mariet

Communication / déontologie

PROGRAMME :

1. Cadre éthique, légal / déontologie
 - Droits du patient-cadre juridique
 - Les violences
 - Déontologie
 - Réagir face aux grandes réalités de la vie : la souffrance, la mort
2. Psychologie médicale
 - Relation médecin/patient
 - Communication

RESPONSABLE : I. François

UE SPÉCIFIQUES

MÉDECINE

PROGRAMME :

1. Biochimie-Troubles du métabolisme
2. Imagerie médicale
3. Anatomie tête et cou (mutualisée avec l'UE Odontologie)
4. Physiologie intégrée et compléments de physiologie d'organes

RESPONSABLE : A. Jacquin-Piques

PHARMACIE

PROGRAMME :

1. Principales voies d'accès aux substances actives par synthèses chimiques
2. Différentes sources de production de molécules d'origine naturelle
 - Principales sources de production des molécules d'origine naturelle
 - Thérapeutiques utilisant les substances naturelles (allopathie, phytothérapie et aromathérapie)
 - Exemples de produits naturels utilisés en thérapeutique et précaution d'emploi
3. Principales formes galéniques en fonction des voies d'administration
 - Principales formes galéniques pour les voies orale, parentérale, cutanée, percutanée, rectale, aérienne, ophtalmique
 - Illustration par des exemples avec des substances actives chimiques, végétales et biotechnologiques
4. Aspects réglementaires (*de l'histoire à la pharmacovigilance*)
 - Quelques notions d'histoire de la pharmacie
 - Statuts des produits de santé
 - Responsabilité des pharmaciens
 - Conditions de prescription et de délivrance
 - Pharmacovigilance et iatrogénie

RESPONSABLE : O. Chambin

ODONTOLOGIE

PROGRAMME :

1. Anatomie de la tête et du cou : Les os du crâne et de la face ; l'articulation temporo-mandibulaire ; Les muscles masticateurs de la mimique, de la langue et du plancher de bouche ; éléments du pharynx et du larynx ; les glandes salivaires ; les nerfs crâniens ; thyroïde, parathyroïde, nerfs récurrents, organes des sens, orbites, fosses nasales
2. Biologie et santé de l'appareil manducateur
 - Notions de base - Rappels
 - Embryologie de l'appareil manducateur : Rappels de base, formation et devenir des cellules des crêtes neurales, formation et évolution des arcs pharyngés, mise en place de la face et de la cavité buccale, formation du squelette crânio-facial, l'odontogenèse
 - Physiologie de l'appareil manducateur : Organisation structuro-fonctionnelle, la fonction d'alimentation, les fonctions de relation, la fonction morphogénétique dans la croissance de la face
 - Prévention et santé publique : Santé buccale et santé générale ; facteurs de risque et déterminants de la santé bucco-dentaire
3. Déontologie : les grands principes déontologiques, l'exercice de la profession, le secret médical, le secret professionnel, les droits (et devoirs) du patient, le droit de prescription

RESPONSABLE : V. Ahoosi

MAÏEUTIQUE

PROGRAMME :

1. Anatomie du pelvis et du sein
2. Physiologie des surrénales : cortico-surrénales et médullo-surrénales
3. Adaptations physiologiques des grands systèmes à la grossesse
 - Système rénal et urinaire
 - Système respiratoire
 - Système cardio-vasculaire, focus régulation tension artérielle
 - Système musculaire
 - Système tégumentaire
 - Système digestif, métabolisme, focus régulation glycémie
 - Système nerveux et sensoriel
4. Physiologie
 - Le liquide céphalo-rachidien (*lien obstétrical*)
 - Physiologie des hormones sexuelles
 - Lactation
5. Histologie
 - Tractus génital féminin
 - Histologie du sein
 - Tractus génital masculin
 - Différenciation sexuelle

6. Unité fœto-placentaire
 - Grands stades du développement du fœtus
 - Circulation fœtale
 - Placenta
 - Liquide amiotique
7. Physiologie maïeutique
 - Introduction SHS, limites physio-patho, champs de compétences des sages-femmes
 - Santé g n sique, cycle, pubert , m nopause
 - La naissance : de la grossesse au post partum

RESPONSABLE : V. Bertaux-Charvolin

KIN SITH RAPIE

PROGRAMME :

1. Les nombreux m tiers de la r ducation
 - Pr sentation des diff rents m tiers  voluant dans les environnements r educatifs
 -  tude d'un cas clinique commun   tous
2. Le mod le bio-psychosocial
 - Pr sentation de la CIF (Classification Internationale du Fonctionnement)
 - Lien avec le raisonnement clinique en r ducation et le diagnostic MK
 - Abord des notions d'objectifs et de principes au sein d'un projet r educatif
 - Raisonnement autour du choix des techniques de soins propres   chaque m tier et du r le de chacun dans le parcours de soin
3. Le mouvement
 - D finition et int r t en r ducation
 - Acteurs du mouvement : Notions de physiologie
 - Le corps dans l'espace : notions d'anatomie fonctionnelle en 3D

RESPONSABLE : C. Guillot

z

Mineure PASS Philosophie

	Discipline	CM	TD	TP	TOTAL	ECTS	TYPE ÉVAL Session 1	TYPE ÉVAL Session 2	CÉFF. CT	CÉFF. CC	TOTAL CÉFF.
SEMESTRE 1	Philosophie - Pensée critique	18				2	CT écrit	CT écrit	3		3
	L'histoire du corps dans l'Antiquité	12				1	CT écrit	CT écrit	1		1
	Santé et valeurs dans l'histoire de la philosophie moderne et contemporaine	18				2	CT écrit	CT écrit	3		3
	TOTAL	48				5	CT écrit	CT écrit	4		4

SEMESTRE 2	Philosophie du handicap : Le corps vécu (<i>e-learning*</i>)	40					CT écrit	CT écrit	3		3
	Philosophie du handicap : Le corps vécu (<i>présentiel</i>)	12									
	TOTAL	52				5	CT écrit	CT écrit	3		3

*Diaporama commenté enregistré en séquences courtes avec des exemples en vidéo, disponible dès le S1

Mineure PASS Droit

	Discipline	CM	TD	TP	TOTAL	ECTS	TYPE ÉVAL Session 1	TYPE ÉVAL Session 2	CÉFF. CT	CÉFF. CC	TOTAL CÉFF.
SEMESTRE 1	Culture juridique	15			15	2	CT	CT	1		1
	Introduction aux concepts juridiques fondamentaux	15			15	2	CT	CT	1		1
	Grands procès sanitaires	15			15	1		CT	1		1
	TOTAL	45			45	5			3		3

SEMESTRE 2	Pouvoirs publics et gestion des crises sanitaires	12			12	2	CT	CT	1		1
	Droit et environnement	12			12	1		CT	1		1
	Contextualisation juridique des métiers de la santé : d'hier à aujourd'hui	13			13	2		CT	1		1
	TOTAL	37			37	5			3		3

Mineure PASS STAPS

	Discipline	CM	TD	TP	TOTAL	ECTS	SESSION 1	SESSION 2	Coeff. S1	Coeff. S2	TOTAL Ccoeff.
SEMESTRE 1	Psychologie du sport	12			12	1,25	CT	CT	0,75	0,75	0,75
	Sociologie	12			12	1,25	CT	CT	0,75	0,75	0,75
	Polyvalence 1		9		9	1	CT	CT	0,5	0,5	0,5
	Polyvalence 2		9		9	1	CT	CT	0,5	0,5	0,5
	Spécialité					0,5	CC	Report de CC	0,5	0,5	0,5
	TOTAL		24	18		42	5			3	3

SEMESTRE 2	Psychologie sociale	12			12	1	CT	CT	0,5	0,5	0,5
	Histoire du sport	12			12	1	CT	CT	0,5	0,5	0,5
	Polyvalence 3			SUAPS 16 h min	16	0,5	SPORT CC	Report de CC	0,5	0,5	0,5
	Polyvalence 4		9		9	1	CT	CT	0,5	0,5	0,5
	Polyvalence 5		9		9	1	CT	CT	0,5	0,5	0,5
	Polyvalence 6			SUAPS 16 h min	16	0,5	SPORT CC	Report de CC	0,5	0,5	0,5
	TOTAL		24	18	32 h min	74	5			3	3

Mineure PASS Langues

	Discipline	CM	TD	TP	TOTAL	ECTS	TYPE ÉVAL Session 1	TYPE ÉVAL Session 2	CÉFF. CT	CÉFF. CC	TOTAL CÉFF.
SEMESTRE 1	Introduction au droit	12			12	2	CT Tirage au sort entre les 2 CM	CT	3		3
	Introduction à l'économie	24									
	Maitrise de la langue B : Allemand/Espagnol/Italien Compréhension/ expression écrite			18		3	CC				
	TOTAL	36	18		54	5					

SEMESTRE 2	Communication et Culture	12			12	2	CT	CT	3		3
	Maitrise de la langue B : Allemand/Espagnol/Italien Grammaire/Traduction		24		24	3	CC				
	TOTAL	12	24		36	5					

Mineure PASS SVTE

	Discipline	CM	TD	TP	TOTAL	ECTS	TYPE ÉVAL Session 1	TYPE ÉVAL Session 2	CÉFF. CT	CÉFF. CC	TOTAL CÉFF.
SEMESTRE 1	Diversité du règne végétal	18			18	5	CT	CT	5		5
	Structure et fonctions des plantes	12			12						
	Classification et diversité du règne animal	20			20						
	TOTAL	50			50						

SEMESTRE 2	Initiation aux neurosciences	10			10	5	CT	CT	5		5
	Sciences de la Terre et de l'Environnement	20			20						
	Bases de l'écologie et de l'évolution	18			18						
	TOTAL	48			48						

Mineure PASS Sciences et techniques

	Discipline	CM	TD	TP	TOTAL	ECTS	TYPE ÉVAL Session 1	TYPE ÉVAL Session 2	CÉFF. CT	CÉFF. CC	TOTAL CÉFF.
SEMESTRE 1	Physique générale 1	12,5	12,5		25		CT	CT	1,5		1,5
	Physique générale 2	12,5	12,5		25		CT	CT	1,5		1,5
	TOTAL	25	25		50	5			3		3
SEMESTRE 2	Atomistique	7,5	10,5		18	1,8	CT	CT	1		1
	Chimie générale	0	6,5		6,5	0,6	CT	CT	0,5		0,5
	Chimie organique	6	3		9	0,9	CT	CT	0,5		0,5
	Thermodynamique	7,5	9		16,5	1,7	CT	CT	1		1
	TOTAL	21	29		50	5			3		3

Mineure PASS Psychologie

	Discipline	CM	TD	TP	TOTAL	ECTS	TYPE ÉVAL Session 1	TYPE ÉVAL Session 2	CÉFF. CT	CÉFF. CC	TOTAL CÉFF.
SEMESTRE 1	Psychologie sociale	20			20		CT	CT			
	Psychologie clinique	20			20						
	Psychologie du développement	20			20						
	TOTAL	60			60	5					
SEMESTRE 2	Psychologie cognitive	20			20		CT	CT			
	Méthodologie de la psychologie	20			20						
	TOTAL	40			40	5					

Que propose-t-il ?

Le TeD vous donne accès à plusieurs services pour vous aider tout au long de votre année :

- des entraînements type examens hebdomadaires.
- des séances tutorat pour revenir sur les points importants des cours.
- des permanences administratives tous les jours pour répondre à vos besoins.
- un examen blanc organisé pour chaque semestre.

Comment s'inscrire ?

Inscrivez-vous GRATUITEMENT sur www.ted21.fr rubrique « inscriptions ».

Le TeD prend en charge la pré-rentree.

À cette occasion, vous aurez la possibilité d'obtenir votre carte d'étudiant, pour les primants. Durant cette semaine, le TeD vous proposera également des cours magistraux, des Enseignements Dirigés en petits groupes, des cours de méthodologie, une visite du campus, et une présentation des associations.

VOTRE CARTE D'ÉTUDIANT NE VOUS SERA REMISE QUE SI VOTRE DOSSIER ADMINISTRATIF EST À JOUR.

CONTACT : tutorat.sante.dijon@gmail.com

RESPONSABLE UNIVERSITAIRE DU TUTORAT

- Validation de la désignation des tuteurs étudiants
- Référent pour les enseignants responsables de disciplines et les tuteurs étudiants

CONTACT : Stéphanie LEMAIRE (stephanie.lemaire@u-bourgogne.fr)

Associations étudiantes

TED Tutorat des Etudiants de Santé de Dijon tutorat-dijon@hotmail.fr

CEMD Corporation des Etudiants en Médecine de Dijon <http://cemd21.free.fr> 03 80 39 33 69

CEMU Centre d'Éditions Médicales Universitaires cemu.dijon@gmail.com 03 80 39 33 70

Comité de Gestion de la Cafeteria (*service de restauration rapide pendant la période des cours*)

ABEP Association Bourguignonne des Etudiants en Pharmacie

abep.pharmaciedijon@gmail.com 03 80 39 32 50

AESF Dijon Association des Sages-Femmes de Dijon aesfdijon@gmail.com

ADEK Association Dijonnaise des Étudiants Kinés secretariat.adek@gmail.com



C'est quoi le CEMU ?

Le CEMU, Centre d'Édition Médicale Universitaire, c'est une association de l'UFR des Sciences de Santé de Dijon qui s'occupe de recueillir, imprimer et distribuer les photocopiés de cours, et les photocopiés que les enseignants lui transmettent. C'est aussi le CEMU qui s'occupe de gérer et créer les groupes de ronéos et de promo sur Facebook.

Et bien sûr notre tout nouveau compte Instagram !

Quand on parle de ronéos, on parle de quoi ?

Le système ronéo, c'est un système basé sur l'entraide qui permet à tous les adhérents du CEMU d'avoir accès à des photocopiés de cours complets rédigés par les étudiants.

Comment ça marche ?

En début d'année vous vous inscrivez sur un tableau avec un binôme.

Chaque binôme va devoir rendre environ l'équivalent de 6h de cours rédigés selon une charte (*pour que tous les photocopiés se ressemblent et soient cohérents*). Le binôme transmet sa ronéo (*cours rédigé*) au trinôme Responsable Ronéo (RR) via une boîte mail, dans les temps fixés en fonction du jour au quel le cours a eu lieu. Le trinôme RR va contrôler la ronéo et vérifier qu'il est bon pour l'impression (*pas trop d'erreurs, les images bien dans les marges...*). Le trinôme RR envoie un message s'il y a des modifications à faire, et si elles ne sont pas faites à temps alors sanction.... Ce trinôme dit RR n'a donc pas de ronéos à faire du fait de son travail de contrôle, et fait partie intégrante de l'association.

COTISATION : 20 € (*avec accès au drive possédant tous les cours*)

COTISATION + IMPRESSION PAPIER : 85 € (*accès au drive + impression papier*)

RÈGLEMENT

Relatif aux épreuves du ÉPREUVES de MÉDECINE, PHARMACIE,
ODONTOLOGIE, MAÏEUTIQUE ET MÉTIERS DE LA RÉÉDUCATION
(sous réserve de modifications ultérieures)

1. ENTRÉE DES CANDIDATS DANS LA SALLE

À leur arrivée, les étudiants doivent présenter leur carte d'étudiant ou une pièce d'identité avec photographie. La carte doit rester devant eux pendant toute la durée de l'épreuve.

Ils s'installent obligatoirement à la place qui leur a été attribuée.

Aucun candidat ne peut être admis dans la salle d'examen après ouverture des enveloppes contenant les sujets.

2. DEROULEMENT DES EPREUVES

Les candidats ne doivent utiliser que les feuilles distribuées par les surveillants.

Sont strictement interdits :

- le correcteur (blanc)
- les calculatrices
- les téléphones portables
- tout dispositif électronique (notamment lecteur MP3, iPod, montre connectée et tout objet connecté)
- les casques antibruit, couvre-chefs et autres tissus couvrant les oreilles
- toute communication entre étudiants
- toute introduction, utilisation, échange de documents personnels ou matériels non autorisés.

Après ouverture des sujets, les candidats ne sont pas autorisés à se déplacer et à quitter la salle d'examen avant la fin de l'épreuve.

Les candidats qui demandent à quitter provisoirement la salle n'y sont autorisés qu'un par un et qu'une seule fois au cours de la même épreuve. Ils doivent remettre leur copie au surveillant qui la leur restituera à leur retour. Une personne accompagnera l'étudiant à l'extérieur de la salle.

La fin de l'épreuve est annoncée par le responsable. Les étudiants doivent cesser impérativement de composer et poser tout instrument d'écriture et de correction, rendre leurs copies même blanches aux surveillants et émarger le bordereau de remise des copies.

A la fin de chaque épreuve, les étudiants ne peuvent quitter la salle d'examen qu'après autorisation du responsable de l'épreuve, et vérification du nombre de copies rendues.

3. FRAUDES

Toute fraude (ou tentative de fraude) commise à l'occasion d'une épreuve de contrôle continu, d'un examen ou d'un concours, peut entraîner la nullité de l'épreuve correspondante ou peut entraîner la nullité du groupe d'épreuves ou de la session d'examen ou du concours pour l'intéressé.

Elle peut faire l'objet d'une sanction disciplinaire pouvant aller jusqu'à l'interdiction définitive de prendre toute inscription et de subir tout examen conduisant à un titre ou diplôme délivré par un établissement public d'enseignement supérieur.

2.5 FRAUDES AUX EXAMENS

2.5.1 mesures de prévention des actes de fraude

Une surveillance active et continue, avec observations fermes si nécessaire, constitue un moyen efficace de dissuasion.

Les surveillant.e.s doivent rappeler, au début de l'épreuve, les consignes suivantes :

- il est strictement interdit de communiquer entre candidat.e.s ou avec l'extérieur, d'utiliser ou même de conserver sans les utiliser des documents ou matériels non autorisés pendant l'épreuve ;
- tout appareil électronique et/ou de communication à distance est interdit (aide-mémoire numérique, téléphone mobile, messagerie, agenda numérique, montre connectée, traducteur électronique, etc.) ;
- toute fraude (ou tentative de fraude) commise à l'occasion d'une épreuve de contrôle continu, d'un examen ou d'un concours, peut entraîner pour l'intéressé.e, la nullité de l'épreuve correspondante ou du groupe d'épreuves ou de la session d'examen ou du concours. Elle peut faire l'objet d'une sanction disciplinaire pouvant aller de la nullité de l'épreuve à l'interdiction définitive de prendre toute inscription et de se présenter à tout examen conduisant à un titre ou diplôme délivré par un établissement public d'enseignement supérieur.

2.5.2 conduite à tenir en cas de fraude

PAR LES SURVEILLANT.E.S :

En cas de fraude (flagrant délit ou tentative), le/ la surveillant.e. responsable de la salle devra :

- prendre toute mesure nécessaire pour faire cesser la fraude sans interrompre la participation de l'étudiant.e à l'examen (sauf cas particulier visé ci-dessous) ;
- saisir le ou les documents ou matériels permettant d'établir ultérieurement la réalité des faits ;
- dresser un procès-verbal (rapport précis et détaillé), contresigné par le ou les autres surveillant.e.s ET par le ou les auteur(s) de la fraude. De plus l'étudiant.e est en droit (et il faut le lui rappeler) d'écrire sur le procès-verbal et peut, si on lui en refuse le droit, ne pas signer le procès-verbal. En cas de refus de contresigner, mention en sera portée sur le procès-verbal ;
- porter la fraude à la connaissance du/de la Président.e. de jury et du Directeur-trice de la composante qui pourront la soumettre à la section disciplinaire du Conseil Académique compétente à l'égard des usagers.

Cas particulier : en présence de substitution de personne ou de troubles affectant le déroulement de l'examen, l'expulsion de la salle d'examen peut être prononcée par le/la Président.e du jury ou le Directeur.trice de la composante, ainsi que par le/la responsable de la salle.

PAR LE JURY :

Dans l'hypothèse la plus fréquente où le/la candidat.e n'est pas exclu de la salle d'examen, sa copie est traitée comme celle des autres candidat.e.s et le Jury délibère sur ses résultats dans les mêmes conditions que pour tout.e autre candidat.e. Toutefois, aucun certificat de réussite, ni de relevé de notes ne pourra lui être délivré avant que la formation de jugement ait statué.

2.5.3 instruction de la fraude

L'instruction de la fraude relève de la compétence **exclusive** de la section disciplinaire du Conseil Académique compétente à l'égard des usagers.

Son/ Sa Président.e est saisi.e de la fraude : il/elle reçoit le rapport détaillé des faits et les pièces justificatives puis transmet copie de ce rapport à chacune des personnes poursuivies.

2.5.4 sanctions

L'administration d'une sanction disciplinaire relève de la compétence **exclusive** de la section disciplinaire du Conseil Académique compétente à l'égard des usagers.

Les Services Numériques pour les étudiants

L'université de Bourgogne met à la disposition des étudiants un Environnement Numérique de Travail.

Votre CARTE D'ÉTUDIANT PASS' UBFC

Justifie de votre qualité d'étudiant et de votre présence sur le campus et contient les détails de votre inscription à l'Université.

Utilisable dans les restaurants universitaires (CROUS).

A chaque rentrée universitaire, après votre inscription administrative vous devez :

- Passer au Service Scolarité pour faire apposer l'hologramme sécurisé indiquant l'année universitaire en cours.

En cas de dégradation, perte ou vol, vous devez le signaler immédiatement à la scolarité.

En cas de vol, une nouvelle carte vous sera attribuée contre la remise d'une déclaration de vol. En cas de perte ou de dégradation, le renouvellement de la carte est payant.

COMPTE INFORMATIQUE • ENT

Dès votre inscription à l'université de Bourgogne, vous disposez d'un compte ENT vous permettant de bénéficier de tout l'environnement numérique mis à votre disposition :

Messagerie, accès aux salles d'enseignement et d'étude informatisées, au réseau WiFi universitaire.

Ce compte est constitué d'un nom d'utilisateur et d'un mot de passe.

Notez et conservez-les précieusement, ils vous serviront tout au long de votre cursus universitaire et vous seront indispensables pour :

- L'impression de certificats de scolarité,
- La consultation de vos résultats d'examens,
- La consultation des mises à jour de l'emploi du temps (rubrique "Emploi du temps" du menu "Bureau" de l'ENT)

Le service scolarité vous enverra des informations très importantes sur votre boîte aux lettres électronique universitaire. Consultez-la régulièrement.

En cas de perte de vos identifiants, vous pouvez vous adresser au bureau de la Scolarité afin de demander la réinitialisation de votre compte sur présentation d'une pièce d'identité.

Retrouvez-nous sur <https://sante.u-bourgogne.fr/>

Vous pouvez également télécharger le guide complet des services numériques aux étudiants de l'Université, sur la page d'accueil de l'ENT <https://ent.u-bourgogne.fr/>

Accès aux Technologies de l'Information

Des salles informatiques libre-accès sont disponibles aux emplacements suivants :

BU Sciences de Santé, BU Sciences Eco et Maison de l'Etudiant.



Zone



située dans le grand hall de l'UFR, côté BU.

... et borne carte multiservices

La borne carte multiservices située à côté de la BU Santé vous permet d'accéder à votre messagerie électronique universitaire, à l'ENT.

LA SÉCURITÉ DE CHACUN EST L'AFFAIRE DE TOUS.

Vous entrez dans un bâtiment de l'université de Bourgogne, établissement recevant du public, classé en première catégorie (+ de 1500 personnes).

VOTRE SÉCURITÉ PERSONNELLE DÉPEND DU COMPORTEMENT DE L'ENSEMBLE DES USAGERS DU BÂTIMENT.

Votre vigilance doit être permanente quant aux différents types de risques : incendie, électrique, chimique ou biologique dans les laboratoires...

D'importants travaux de Sécurité Incendie ont été réalisés et se poursuivent dans le bâtiment Médecine-Pharmacie.

Le local d'accueil («loge») est le point central des informations concernant l'Hygiène et la Sécurité : des consignes précises y sont affichées ou disponibles.

Des plans d'évacuation actualisés sont apposés dans les différents étages du bâtiment et des exercices d'évacuation sont organisés avec l'aide des personnels chargés d'évacuation, connaissant les consignes et le rôle qu'ils ont à jouer.

Une sensibilisation large de l'ensemble des usagers est nécessaire.

Nul étudiant non autorisé ne peut être présent dans les locaux hors des heures d'ouverture sans la présence d'un veilleur.

HORAIRES D'OUVERTURE DE LA FACULTÉ

De 7 h à 20 h du lundi au vendredi de 7 h à 17 h le samedi

Horaires aménagés pendant les périodes de vacances

DANS UN REGISTRE COMPLÉMENTAIRE, POUR VOTRE QUALITÉ DE VIE :

- Respectez la propreté des locaux en utilisant notamment les poubelles installées dans les salles et les halls.
- Ne procédez pas à des affichages sauvages : des kiosques et panneaux sont installés à cet effet ; vous pouvez demander des surfaces d'affichage supplémentaires à l'accueil.



Il est interdit de fumer
dans l'enceinte du bâtiment Médecine-Pharmacie,
dans les amphis Aristote et Platon
et dans la salle d'examen

(Le décret n° 2006-1386 du 15 novembre 2006)

Avis aux fumeurs : Des bacs à sable extérieurs, situés devant les 2 entrées principales sont destinés à récupérer les mégots

"Isolement, angoisse, baisse de moral ?"



**La cellule bien-être
est à ton écoute et peut
te proposer une solution,
ensemble on va plus loin.**



La BU : un lieu pour travailler, se former,
emprunter des documents, faire des recherches,
travailler en groupe, réaliser des enregistrements
vidéo, se détendre...

Nos deux bibliothèques vous accueilleront



La BU Santé

Située au rez-de-chaussée de l'UFR des Sciences de Santé, face à l'amphithéâtre Bataillon.

Ouverture le mardi 29 août à 9H

SERVICES

- 20 ordinateurs en libre accès
- 1 imprimante-photocopieur-scanner
- 2salles de travail en groupe équipées d'écran et de tableaux réservables sur Affluences (<https://affluences.com>).
- 1 relieur

COLLECTIONS

Les ressources documentaires nécessaires aux étudiants et enseignants en PASS-LAS, 2^e et 3^e cycles de Médecine-Pharmacie :

- + De 12 000 ouvrages en libre-accès ou en magasin
- + De 300 revues dont 12 revues en libre accès
- + de 2 000 revues biomédicales en ligne
- + De 9 000 thèses de Médecine-Pharmacie soutenues à Dijon

HORAIRES

Consultez les horaires détaillés de la BU Santé et de la BU Le Cortex sur le site des BU :

<https://bu.u-bourgogne.fr/EXPLOITATION/>

Suivez-nous sur





La BU le Cortex

Située 6 rue de Sully, en tête de l'esplanade Erasme.

Installée au cœur du campus, dans l'ancienne BU Sciences rénovée, ce lieu vous offrira un cadre de travail convivial et confortable.

Ouverture le lundi 21 août à 9h (et exceptionnellement le lundi 28 août à 13h)

SERVICES

- 9 salles de travail en groupe réservables sur Affluences (<https://affluences.com>).
- Des équipements informatiques
- Des imprimantes-photocopieurs-scanners
- Des espaces de coworking
- Des espaces conviviaux et confortables pour se détendre, discuter et se rencontrer
- 3 salles de formation « Hydrogène », « Oxygène » et « Phosphore » pour accueillir et former des groupes
- 1 Studio d'enregistrement Vidéo en autonomie pour se filmer dans le cadre d'un travail collectif, préparer un entretien ou réaliser un CV vidéo
- Des animations : conférences, expositions...
- Automate de prêt et boîte de retour
- Distributeurs de boissons et petite restauration
- Casiers
- Prêt de portables, de modèles anatomiques, de casques audio, de casques anti-bruits, de feutres pour tableau blanc, de chargeurs de téléphone, de lectures de cartes mémoire, de click share et d'autres petits matériels
- Relieur

COLLECTIONS

Les ressources documentaires nécessaires aux étudiants et enseignants en Sciences et Techniques, Sciences Vie, Terre et Environnement, STAPS, IUUV et des collections de loisirs et quelques ouvrages essentiels aux étudiants de médecine et de pharmacie.

- ⊕ De 30 000 ouvrages en libre-accès ou en magasin
- ⊕ De 1 000 revues dont 60 revues en libre accès
- ⊕ De 2 400 thèses imprimées de sciences soutenues à Dijon
- ⊕ De 1 000 mangas, 1 000 BD et romans graphiques
- ⊕ De 500 romans et quelques guides sur la région

Les bibliothèques proposent également des ateliers et lab's à la carte de moins d'une heure pour vous former à la recherche documentaire, accessibles sur inscription individuelle.

LE CORTEX : OUVERTURE DES NOUVEAUX ESPACES RÉNOVÉS

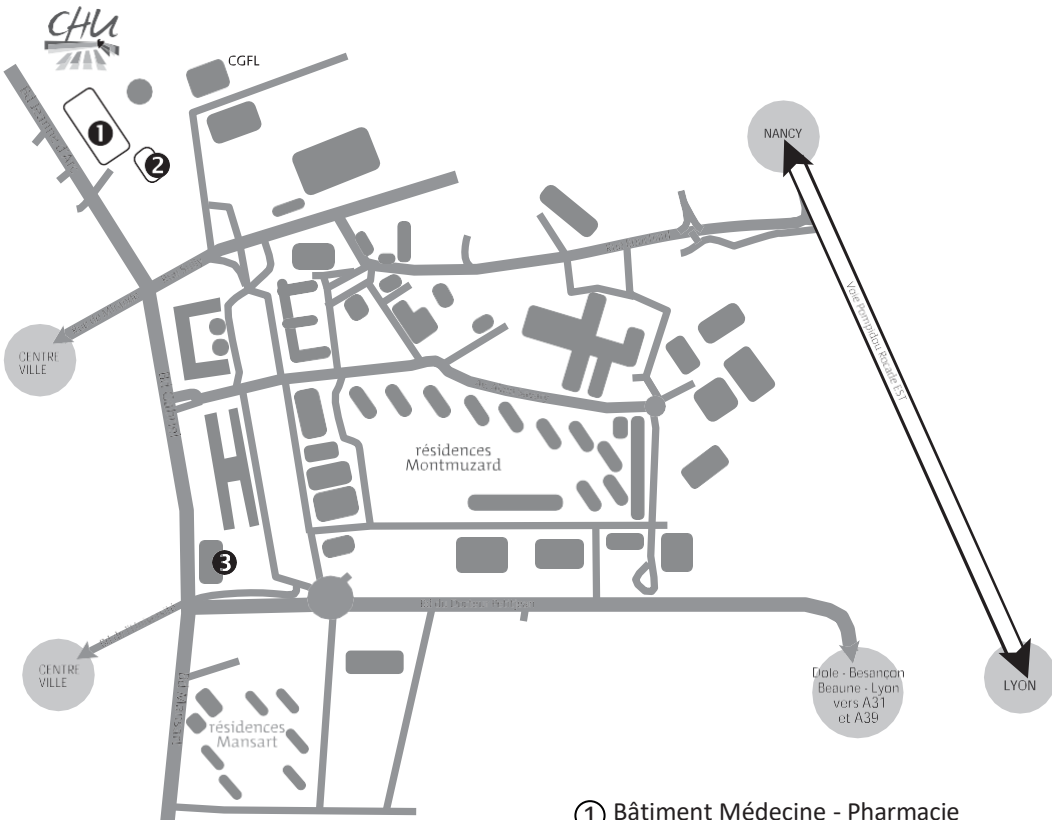
Après une seconde phase de travaux, la BU Le Cortex ouvrira courant octobre les deux grands Plateaux de l'aile Est et une nouvelle salle dédiée à des activités de sport bien-être. Une multitude de services complètent l'offre existante pour proposer un cadre de travail confortable et adapté aux nouveaux besoins.

Nouveaux espaces de travail

- 300 places assises supplémentaires (750 au total sur l'ensemble de la BU Le Cortex)
- 7 boxes fermés d'une ou deux places, destinés aux chercheurs et aux doctorants, réservables sur Affluences
- 7 nouvelles salles de travail en groupe pouvant accueillir de quatre à huit usagers, réservables sur Affluences (17 au total sur l'ensemble de la BU Le Cortex)
- 8 alcôves pour du travail individuel
- des salons de travail



Plan du Campus



- ① Bâtiment Médecine - Pharmacie
- ② Salle d'examens
- ③ Amphis Aristote Platon

UFR des SCIENCES de SANTÉ

7, BD JEANNE D'ARC

BP 87900 - 21079 DIJON CEDEX

T 03 80 39 32 00 - F 03 80 39 33 00

<https://sante.u-bourgogne.fr>